



## Commission Régionale Juridique

### POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX Saison 2022/2023

#### REUNION DU 05 AVRIL 2023

Présents : MM Bernard COLMANT – Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq  
MM Jean Pierre CIESIELSKI - Dominique HARY - Daniel SION en visio  
Excusés : MM Didier BARDET - Daniel CHOMETTE - Michel CORNIAUX

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : [astreinte@lfhf.fr](mailto:astreinte@lfhf.fr)***

#### CHAMPIONNAT

##### **Rencontre N3 COMPIEGNE AFC – LENS RC 2 du 25/03/2023**

Réserve de COMPIEGNE AFC sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de LENS RC pour le motif : des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmée

La commission,

Considérant, après contrôle de la feuille de match de Ligue 1 LENS RC – ANGERS SCO du 18/03/2023 que le joueur LABEAU LASCARY Râmy y figure,

Considérant que le joueur LABEAU LASCARY Râmy, âgé de moins de 23 ans à la date de la rencontre, est entré en jeu à la 84<sup>ème</sup> minute, article 151 des RG de la FFF.

Considérant que le joueur était autorisé à participer à la rencontre précitée,

Dit que la réserve est non fondée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 - 1. Droits conservés.

##### **Rencontre R1 Poule A BULLY LES MINES ES – ITANCOURT NEUVILLE E du 19/03/2023**

Rencontre arrêtée à la 45<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

##### **Rencontre R1 Poule A BETHUNE STADE – ROYE NOYON US du 19/03/2023**

Observations d'après match de BETHUNE STADE sur la qualification des joueurs de ROYE NOYON hors période.

Observations modifiées par le courriel de confirmation en date du 20/03/2023 en ces termes : qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ROYE NOYON au regard du règlement sur la limitation à 6 joueurs mutés dont 2 joueurs mutés hors période maximum sur la feuille de match.

Confirmées

La commission,

Considérant, après contrôle, que 6 joueurs titulaires du cachet mutation figurent sur la feuille de match dont 1 hors période,

Considérant que le club de ROYE NOYON US est autorisé à utiliser 2 joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2022/2023, PV du statut de l'arbitrage publié le 20/06/2022.

Dit que les observations d'après match sont non recevables,

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2. Droits conservés.

##### **Rencontre R1 Poule A ITANCOURT NEUVILLE E – LAON US du 26/03/2023**

Réserve d'après match de LAON US sur la qualification et/ou la participation au match du joueur d'ITANCOURT NEUVILLE BEN KHALFALLAH Karim, ce joueur est sous le coup d'une suspension ferme, non purgée à ce jour. Il n'a donc pas le droit de disputer le match. Confirmée

La commission,

Considérant que le joueur BEN KHALFALLAH Karim était suspendu pour un match ferme à compter du 13/03/2023,

Considérant que le joueur a purgé son match lors de la rencontre du 19/03/2023 BULLY LES MINES ES – ITANCOURT NEUVILLE E. Article 226 des RG de la FFF

Considérant que le joueur était autorisé à participer à la rencontre en objet,

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1. Droits conservés

### **Rencontre R1 Poule B TOURCOING US – HAZEBROUCK SC du 19/03/2023**

La commission,

Considérant le rapport du délégué officiel de la rencontre,

Non utilisation de la FMI par le club de TOURCOING US

TOURCOING US – HAZEBROUCK SC score 3 - 1

Amende de 100 euros à TOURCOING US

### **Rencontre R2 Poule B ESQUELBECQ US – DUNKERQUE SUD AS du 02/04/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre R2 Poule D ESCAUDOEUVRES CAS – PROVIN US du 19/03/2023**

Rencontre arrêtée à la 45<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

### **Rencontre R2 Poule D LA SENTINELE IC – PROVIN US du 02/04/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre R3 Poule A ABBEVILLE US – MIANNAY MOYENNEVILLE du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre R3 Poule A ST VALERY FC – MONTREUIL SUR MER US du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre R3 Poule B CHATEAU ETAMPES FC – VILLENEUVE ST GERMAIN CS du 02/04/2023**

Erreur de résultat

CHATEAU ETAMPES FC – VILLENEUVE ST GERMAIN CS score 3 – 1

### **Rencontre R3 Poule C VILLERS OUTREUX ES – HOLNON FAYET AFC du 19/03/2023**

La commission

Considérant le joueur DEBALLE Thibaut, licence n°2418336172, suspendu 1 match ferme pour 3<sup>ème</sup> avertissement à compter du 06/03/2023 de HOLNON FAYET AFC,

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

Considérant en complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant

une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition régionale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional, article 144 du RP de la LFHF.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur DEBALLE Thibaut ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à HOLNON FAYET AFC pour en reporter le bénéfice à VILLERS OUTREAUX ES. Score 3 - 0.

Inflige au joueur DEBALLE Thibaut, licence n°2418336172, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du mardi 11 avril 2023 à 00h00,

Amende de 100 euros à HOLNON FAYET AFC

### **Rencontre R3 Poule C LONGUEIL ANNEL FC – ST QUENTIN PORTUGAIS du 19/03/2023**

Réclamation d'après match de LONGUEIL ANNEL FC sur la participation du joueur MOLLANHAUER Dimitri de ST QUENTIN PORTUGAIS sous le coup d'une suspension ferme non totalement purgée à ce jour. Confirmée

La commission

Considérant le joueur MOLLANHAUER Dimitri, licence n°2448324145, suspendu 3 matchs fermes à compter du 13/02/2023 de ST QUENTIN PORTUGAIS,

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

Considérant en complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition régionale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional, article 144 du RP de la LFHF.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur MOLLANHAUER Dimitri ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à ST QUENTIN PORTUGAIS pour en reporter le bénéfice à LONGUEIL ANNEL FC. Score 3 - 0.

Inflige au joueur MOLLANHAUER Dimitri, licence n°2448324145, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du mardi 11 avril 2023 à 00h00,

Amende de 100 euros à ST QUENTIN PORTUGAIS

Droits remboursés à LONGUEIL ANNEL FC

### **Rencontre R3 Poule C ST QUENTIN PORTUGAIS – VILLERS OUTREAUX ES du 26/03/2023**

Rencontre arrêtée à la 89<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

**Rencontre R3 Poule C BUIRE HIRSON US – ROYE NOYON US 2 du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

**Rencontre R3 Poule E ESCAUDOEUVRES CAS 2 – LIEVIN DIANA CS du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

**Rencontre R3 Poule F NOYELLES SOUS LENS US – LEERS OS du 19/03/2023**

Rencontre arrêtée à la 90<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

**Rencontre U18 R1 CHAMBLY OISE FC – BONDUES FC du 19/03/2023**

Courriel de BONDUES FC informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHAMBLY OISE FC

La commission déclare BONDUES FC forfait

CHAMBLY OISE FC – BONDUES FC score 3 – 0

1<sup>er</sup> forfait à BONDUES FC. Amende de 60 euros à BONDUES FC

**Rencontre U18 R2 Poule A BERCK AS – ASCQ US du 18/03/2023**

Courriel d'ASCQ US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BERCK AS

La commission déclare ASCQ US forfait

BERCK AS – ASCQ US score 3 – 0

1<sup>er</sup> forfait à ASCQ US. Amende de 60 euros à ASCQ US

**Rencontre U18 R2 Poule A PAYS DE SAINT OMER US – ASCQ US du 02/04/2023**

Absence de l'équipe de ASCQ US à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare ASCQ US forfait

PAYS DE SAINT OMER US – ASCQ US score 3 – 0

2<sup>ème</sup> forfait à ASCQ US. Amende de 120 euros à ASCQ US

**Le week-end, merci d'utiliser le numéro d'astreinte pour éviter les déplacements inutiles**

**Rencontre U18 R2 Poule C COMPIEGNE AFC – MAUBEUGE US du 19/03/2023**

Courriel de MAUBEUGE US au service d'astreinte en date du 18/03/2023 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à COMPIEGNE AFC.

La commission déclare MAUBEUGE US forfait

COMPIEGNE AFC – MAUBEUGE US score 3 - 0

1<sup>er</sup> forfait à MAUBEUGE US. Amende de 60 euros à MAUBEUGE US

**Rencontre U17 R1 CHAUNY US- LAMBERSART UF du 01/04/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

**Rencontre U17 R2 Poule C HARLY QUENTIN HQ – CAMBRAI AC du 01/04/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

**Rencontre U16 R2 Poule A VIMY US – AVION CS du 25/03/2023**

Rencontre non jouée, arrêté municipal présenté pour impraticabilité des terrains.

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre U15 R1 Poule A CHATEAU ETAMPES FC – CAMON US du 01/04/2023**

Erreur de résultat

CHATEAU ETAMPES FC – CAMON US score 1 - 2

### **Rencontre U15 R2 Poule A LIANCOURT CLERMONT FC – CHAMBLY OISE FC du 01/04/2023**

Evocation d'après match de LIANCOURT CLERMONT FC sur la totalité de l'effectif du club de CHAMBLY pour le motif : 5 joueurs du FC CHAMBLY sont dotés d'une licence mutation sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise que 4. Confirmée

La commission,

Considérant, après contrôle, que 4 joueurs titulaires du cachet mutation figurent sur la feuille de match dont 1 hors période,

Dit que l'évocation d'après match est non recevable,

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 2. Droits conservés.

### **Rencontre R2F Phase 2 LILLERS FC – DAINVILLE FC du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre R2F Phase 2 GAUCHY GRUGI ST QUENTIN – ROUBAIX WERVICQ RCF 2 du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

**Merci d'utiliser le numéro d'astreinte pour éviter les déplacements inutiles**

### **Rencontre R2F Phase 2 BEUVRY US – LONGUEAU ESC du 26/03/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.

Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

### **Rencontre U18F à 11 R1 HENIN FEMININ FCF – LENS RC du 25/03/2023**

Courriel de HENIN BEAUMONT FCF informant qu'il ne pourra pas recevoir l'équipe de LENS RC

La commission déclare HENIN BEAUMONT FCF forfait

HENIN BEAUMONT FCF – LENS RC score 0 - 3

2ème forfait à HENIN BEAUMONT FCF. Amende de 120 euros à HENIN BEAUMONT FCF

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule A DOUAISIS FF – CREIL AFC du 25/03/2023**

Courriel de CREIL AFC indiquant qu'il ne pourra pas se déplacer à DOUAISIS FF

La commission déclare CREIL AFC forfait

DOUAISIS FF – CREIL AFC score 3 – 0

2ème forfait à CREIL AFC. Amende de 120 euros à CREIL AFC

Monsieur Jean Pierre CIESIELSKI n'a pas pris part à la délibération ni à la décision

### **Rencontre U18F à 11 R2 Poule A ENT BRUAY SAINT WAAST – CREIL AFC du 01/04/2023**

Absence de l'équipe de CREIL AFC à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare CREIL AFC forfait

ENT BRUAY SAINT WAAST – CREIL AFC score 3 – 0

3ème forfait à CREIL AFC. Amende de 240 euros à CREIL AFC (aucune information avant la rencontre)

### **Rencontre Futsal R1 HELESMES FUTSAL – CALAIS LJB M FUTSAL du 18/03/2023**

La commission

Considérant le joueur TISON Brandon, licence n°2544033693, suspendu 1 match ferme pour 3<sup>ème</sup> avertissement à compter du 06/03/2023 de CALAIS LJB M FUTSAL,

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la

responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

Considérant en complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition régionale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional, article 144 du RP de la LFHF.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur TISON Brandon ne pouvait ni participer à la rencontre en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à CALAIS LJB M FUTSAL pour en reporter le bénéfice à HELESMES FUTSAL. Score 21 - 0.

Inflige au joueur TISON Brandon, licence n°2544033693, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du mardi 11 avril 2023 à 00h00,

Amende de 100 euros à CALAIS LJB M FUTSAL

#### **Rencontre Futsal R1 BARLIN FC – HELESMES FUTSAL du 25/03/2023**

Rencontre arrêtée à la 30<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

#### **Rencontre Futsal R1 PETITE FORET AF – CALAIS LJB M FUTSAL du 01/04/2023**

Courriel de CALAIS LJB M FUTSAL au service d'astreinte en date du 01/04/2023 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à PETITE FORET AF.

La commission déclare CALAIS LJB M FUTSAL forfait.

PETITE FORET AF – CALAIS LJB M FUTSAL score 3 - 0.

1er forfait à CALAIS LJB M FUTSAL. Amende de 100 euros à CALAIS LJB M FUTSAL

#### **Rencontre Futsal R2 Poule A LILLE PETIT TERRAIN – LOOS OLIVEAUX AS du 01/04/2023**

Rencontre arrêtée à la 13<sup>ème</sup> minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

#### **Rencontre Futsal R2 Poule A GONDECOURT CS – GRANDE SYNTHE FUTSAL du 01/04/2023**

Absence de l'équipe de GRANDE SYNTHE FUTSAL à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare GRANDE SYNTHE FUTSAL forfait

GONDECOURT CS – GRANDE SYNTHE FUTSAL score 3 – 0

2ème forfait à GRANDE SYNTHE FUTSAL. Amende de 300 euros à GRANDE SYNTHE FUTSAL (aucune information avant la rencontre)

#### **Rencontre Futsal R2 Poule C COURCELLES FUTSAL – AMIENS LA NEW TEAM du 25/03/2023**

Courriel de AMIENS LA NEW TEAM au service d'astreinte en date du 25/03/2023 à 13H29 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à COURCELLES FUTSAL.

La commission déclare AMIENS LA NEW TEAM forfait.

COURCELLES FUTSAL – AMIENS LA NEW TEAM score 3 - 0.

1er forfait à AMIENS LA NEW TEAM. Amende de 100 euros à AMIENS LA NEW TEAM

#### **CHALLENGE FUTSAL FEMININ**

#### **Rencontre TRITH ORZEL FUTSAL – ROUBAIX WOLF FUTSAL du 22/03/2023**

Courriel de ROUBAIX WOLF FUTSAL informant qu'il ne pourra pas se déplacer à TRITH ORZEL FUTSAL

La commission déclare ROUBAIX WOLF FUTSAL forfait  
TRITH ORZEL FUTSAL – ROUBAIX WOLF FUTSAL score 3 – 0  
1<sup>er</sup> forfait à ROUBAIX WOLF FUTSAL. Amende de 60 euros à ROUBAIX WOLF FUTSAL

#### **Rencontre ROUBAIX WOLF FUTSAL – LA BASSEE FUTSAL AS du 25/03/2023**

Courriel de ROUBAIX WOLF FUTSAL informant qu'il ne pourra pas recevoir LA BASSEE FUTSAL AS  
La commission déclare ROUBAIX WOLF FUTSAL forfait  
ROUBAIX WOLF FUTSAL – LA BASSEE FUTSAL AS score 0 - 3  
2<sup>ème</sup> forfait à ROUBAIX WOLF FUTSAL. Amende de 120 euros à ROUBAIX WOLF FUTSAL

#### **Rencontre ROUBAIX WOLF FUTSAL – NOGENT SUR OISE FUTSAL du 08/04/2023**

Courriel de ROUBAIX WOLF FUTSAL informant qu'il ne pourra pas recevoir NOGENT SUR OISE FUTSAL  
La commission déclare ROUBAIX WOLF FUTSAL forfait  
ROUBAIX WOLF FUTSAL – NOGENT SUR OISE FUTSAL score 0 - 3  
3<sup>ème</sup> forfait à ROUBAIX WOLF FUTSAL. Amende de 180 euros à ROUBAIX WOLF FUTSAL

#### **CHALLENGE U16F à 11**

##### **Rencontre R1 GAUCHY GRUGI ST QUENTIN – ROUBAIX WERVICQ RCF du 01/04/2023**

Rencontre non jouée par suite de terrain impraticable.  
Donne match à jouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions  
**Merci d'utiliser le numéro d'astreinte pour éviter les déplacements inutiles**

##### **Rencontre R1 ERQUINGHEM CS – BOULOGNE USCO du 01/04/2023**

Rencontre arrêtée à la 41<sup>ème</sup> minute suite à l'intervention du maire de la commune  
Donne match à rejouer à une date fixée par la commission régionale des compétitions

##### **Rencontre R2 DOUAISIS FF – LEERS OS du 15/03/2023**

Absence de l'équipe de LEERS OS à l'heure du coup d'envoi  
La commission déclare LEERS OS forfait  
DOUAISIS FF – LEERS OS score 3 – 0  
1<sup>er</sup> forfait à LEERS OS. Amende de 120 euros à LEERS OS (aucune information avant la rencontre)  
Match retour à DOUAI  
Monsieur Jean Pierre CIESIELSKI n'a pas pris part à la délibération ni à la décision

#### **CHALLENGE FUTSAL U17**

##### **Rencontre WATTRELOS FUTSAL – CALAIS UNION FUTSAL du 31/03/2023**

Courriel de CALAIS FUTSAL informant qu'il ne pourra pas se déplacer à WATTRELOS FUTSAL  
LA commission déclare CALAIS UNION FUTSAL forfait  
WATTRELOS FUTSAL – CALAIS UNION FUTSAL score 3 – 0  
1<sup>er</sup> forfait à CALAIS UNION FUTSAL. Amende de 60 euros à CALAIS UNION FUTSAL

#### **CHALLENGE FUTSAL U13**

##### **Rencontre AVION FUTSAL AS – CAUDRY ES du 19/03/2023**

Rencontre non jouée  
La commission,  
Considérant les échanges de courriel entre les clubs et le service compétition,  
Considérant que les clubs doivent se fier uniquement aux calendriers des épreuves présents sur  
Footclubs  
Considérant que la rencontre apparaissait dans les Footclubs respectifs des deux clubs.  
Donne match perdu par forfait à AVION FUTSAL AS  
AVION FUTSAL AS – CAUDRY ES score 0 – 3.

1<sup>er</sup> forfait à AVION FUTSAL AS. Amende de 60 euros à AVION FUTSAL AS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le secrétaire de séance  
Michel VANNESTE

Le président  
Bernard COLMANT

